

COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Participants au programme de CanadaGAP

Date : Le 29 juillet 2021

Objet : Hausse des droits annuels liés au programme

À compter du 1^{er} septembre 2021, les droits annuels pour les participants au programme CanadaGAP inscrits à toutes les options de certification augmenteront de 3 %, arrondis au 5 \$ le plus près.

L'hausse sera appliquée la prochaine fois que les participants au programme seront facturés par CanadaGAP à la date anniversaire de leur adhésion.

Le tableau ci-dessous indique les droits annuels actuels liés au programme et la hausse des nouveaux droits à compter du 1^{er} septembre 2021, en devise canadienne (CAD) et en devise américaine (US).

Option de certification CanadaGAP	Droits annuels actuels	Droits annuels liés au programme À compter du 1^{er} septembre 2021
Option A1	600 \$ CAD 500 \$ US	620 \$ CAD 515 \$ US
Option A2	600 \$ CAD 500 \$ US	620 \$ CAD 515 \$ US
Option B (Certification de groupe)	2,625 \$ CAD pour les 25 premiers membres du groupe + 525 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires 2,235 \$ US pour les 25 premiers membres du groupe + 450 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires	2,705 \$ CAD pour les 25 premiers membres du groupe + 545 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires 2,305 \$ US pour les 25 premiers membres du groupe + 465 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires
Option C	263 \$ CAD 225 \$ US	275 \$ CAD 235 \$ US
Option D	788 \$ CAD 675 \$ US	815 \$ CAD 700 \$ US

La hausse des droits annuels liés au programme CanadaGAP est nécessaire pour couvrir les coûts croissants liés à la prestation du programme, y compris la hausse des primes d'assurance, l'administration et la dotation en personnelles, les frais des audits au hasard et des autoévaluations, etc.

La hausse des droits entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021. Les factures datées le ou après le 1^{er} septembre 2021 seront conformes aux nouveaux tarifs.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.

CANADAGAP®

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8
Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca
CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.

COMMUNIQUÉ CANADAGAP[®] COMMUNIQUÉ

Veillez noter que les participants au programme qui ne doivent pas être facturés avant le 1^{er} septembre ou après, ne peuvent pas payer d'avance les droits annuels liés au programme au taux en vigueur avant le 1^{er} septembre 2021.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements additionnels, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP au 613-829-4711 ou à info@canadagap.ca.

CanadaGAP[®] est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.

CANADAGAP[®]

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8
Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca
CanadaGAP[®] est une dénomination commerciale de CanAgPlus.